

Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture

Artistes plasticiens, photographes et graphistes, artistes, cadres et techniciens des spectacles, journalistes et cadres de l'édition, auteurs littéraires et traducteurs, architectes, professeurs d'art ou encore artisans et ouvriers d'art, en 2019, 2,4 % des actifs en emploi exercent une profession culturelle, dont ils tirent des revenus d'activité (voir fiche « Emploi culturel »). La nature et le montant varient fortement d'une profession à l'autre. L'étude de leurs revenus moyens sur la période 2005-2012, publiée en 2015 et actualisée ici sur la période 2014-2019 (voir encadré) éclaire la diversité des situations des professionnels de la culture.

L'enquête Revenus fiscaux et sociaux de l'Insee (ERFS)

Les statistiques présentées ici s'appuient sur l'enquête Revenus fiscaux et sociaux de l'Insee, disponible chaque année depuis 2005 et fondée sur un échantillon représentatif des ménages en France métropolitaine, issu de l'enquête Emploi, mais aussi sur leurs déclarations fiscales et sur les prestations qu'ils ont perçues de la part de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA). Les revenus déclarés à l'administration fiscale comprennent les revenus directs d'activité indépendante ou salariée, les retraites et pensions, les indemnités de chômage, les revenus du patrimoine. La présente étude repose sur la fusion de six enquêtes consécutives, de 2014 à 2019, afin de disposer d'effectifs suffisamment importants et de garantir la robustesse et la fiabilité des résultats sur le champ restreint que constituent les professions culturelles. On raisonne ainsi en moyenne annuelle sur six années. Les revenus relatifs à chaque année d'enquête ont été déflatés et ramenés à la devise de la dernière année : les revenus présentés sont donc en euros constants de 2019.

Des revenus directs d'activité globalement équivalents à ceux de l'ensemble des actifs

Au cours de la période 2014-2019, le salaire annuel moyen perçu par un actif des professions culturelles s'élève à 19 500 €¹, inférieur de 15 % à celui de l'ensemble des actifs en emploi (23 000 €) (graphique 1).

Les trois quarts des actifs des professions culturelles sont salariés et un quart déclare des revenus d'indépendants, dont les montants sont plus faibles que pour l'ensemble des indépendants (14 700 € annuels contre 26 000 €). Le cumul des salaires et revenus non salariés (revenus directs d'activité) est beaucoup plus répandu parmi les professions culturelles (10 %) que parmi l'ensemble des actifs (2 %).

Au total, le revenu direct d'activité s'établit à 23 400 € en moyenne, 7 % inférieur à celui de l'ensemble des actifs en emploi (25 100 €). Au sein des professions culturelles, les écarts sont

1. Tous les montants annuels de revenus sont exprimés en euros constants de 2019, dernière année de la période observée.

toutefois importants : un cadre artistique, de programmation et de production des spectacles perçoit en moyenne des revenus directs d'activité annuels de 35 200 €, un architecte 33 800 €, un journaliste ou cadre de l'édition 30 800 €, tandis qu'un ouvrier ou artisan d'art ne perçoit que 16 000 € et un professeur d'art 16 900 € (graphique 2).

Un quart des professionnels de la culture perçoivent des revenus de remplacement

Chômage, retraite, les revenus de remplacement liés à l'activité concernent un quart des professionnels de la culture, pour un montant annuel de 11 900 € en moyenne au cours de la période 2014-2019. Le cumul des revenus directs d'activité et des revenus de remplacement concerne 23 % des professionnels de la culture contre 12 % de l'ensemble des actifs en emploi. Ce cumul est particulièrement courant dans les métiers du spectacle du fait du dispositif de l'intermittence² : c'est le cas de 65 % des artistes, 44 % des techniciens et 26 % des cadres artistiques de la programmation et de la production.

Des revenus totaux d'activité très dispersés dans les professions culturelles

Revenus directement liés à l'activité et revenus de remplacement cumulés, les revenus moyens totaux d'activité au cours de la période 2014-2019 divergent nettement selon les professions culturelles : de 19 200 € pour les ouvriers et artisans d'art à 39 700 € pour les cadres artistiques, de programmation et de production. Au sein même de chaque profession, les revenus sont également très dispersés : chez les auteurs littéraires et traducteurs en particulier, les 10 % les moins rémunérés déclarent 2 500 € maximum de revenus totaux annuels d'activité quand les 10 % les plus rémunérés en déclarent au minimum 78 900 €. La dispersion des revenus est également très forte chez les professionnels des arts visuels et des métiers d'art ainsi que chez les professeurs d'art ; elle est plus modérée chez les architectes, les journalistes, les cadres de l'édition et dans les professions du spectacle (tableau 1).

Dans les professions culturelles, les femmes perçoivent des revenus totaux d'activité inférieurs de 20 % à ceux des hommes

Toutes professions confondues, les femmes tirent en moyenne des revenus inférieurs aux hommes de près de 26 % au cours de la période 2014-2019. Dans les professions culturelles, l'écart est un peu moindre, puisque les revenus d'activité des femmes (24 300 € annuels en moyenne) sont inférieurs de 20 % à ceux des hommes, un écart plus élevé chez les auteurs littéraires et traducteurs (34 %) et chez les architectes (32 %) (tableau 2).

Les revenus d'activité du conjoint ou d'autres membres du ménage : un renfort important pour les professions culturelles les moins rémunératrices

Pour plus des deux tiers des professionnels de la culture, les revenus totaux d'activité sont complétés par ceux d'autres membres du ménage (le plus souvent le conjoint) en moyenne plus élevés (+ 15 % au cours de la période 2014-2019). Cet écart est particulièrement fort dans les ménages des professeurs d'art (revenus des autres membres du ménage supérieurs de 43 %), des professionnels des arts visuels et métiers d'art (+ 30 %) et des auteurs littéraires et traducteurs (+ 24 %), pour lesquels le revenu du conjoint est un soutien, parfois indispensable, à la poursuite de l'activité artistique (tableau 3).

Une fois pris en compte les revenus d'activité de l'ensemble du ménage, les ménages des professionnels de la culture ont des revenus d'activité légèrement supérieurs (+ 5 %) à ceux de l'ensemble des ménages d'actifs en emploi.

2. Sabina ISSEHNANE et Wided MERCHAOUI, *Trajectoires des intermittents du spectacle indemnisés*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2020-4, novembre 2020.

Un niveau de vie moyen supérieur à celui de l'ensemble des actifs

En ajoutant les revenus complémentaires du ménage non liés à l'activité professionnelle de ses membres (prestations sociales, revenus fonciers et financiers), on détermine le revenu disponible du ménage. À partir de son revenu disponible, on obtient le niveau de vie du ménage en prenant en compte le nombre et l'âge des individus qui le composent : toutes les personnes de ce ménage disposent alors du même niveau de vie. Au cours de la période 2014-2019, les professionnels de la culture ont en moyenne un niveau de vie annuel de 29 400 €, supérieur de 8 % à celui de l'ensemble des actifs en emploi, toutes professions exercées (graphique 3).

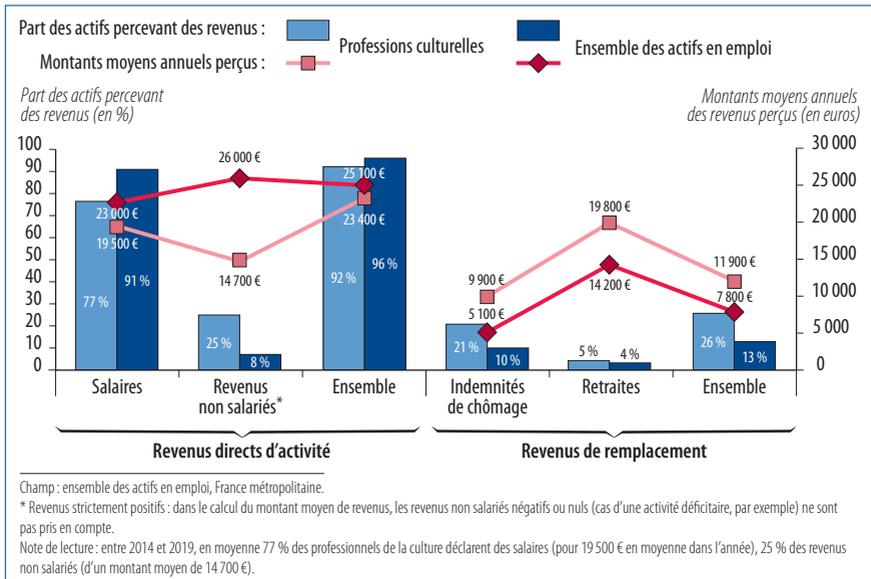
Les femmes qui exercent une profession culturelle ont un niveau de vie comparable à celui des hommes

La prise en compte des revenus complémentaires du ménage, et notamment les revenus du conjoint, gomme l'écart observé pour les revenus d'activité. Au cours de la période 2014-2019, le niveau de vie des femmes exerçant une profession culturelle est ainsi supérieur de 7 % à celui des hommes en exerçant une, alors que pour l'ensemble des actifs le niveau de vie des femmes est inférieur de 3 % à celui des hommes (tableau 4). Cet écart s'explique par le fait que les professionnelles de la culture sont plus souvent en couple avec un conjoint cadre intermédiaire ou supérieur.

Pour en savoir plus

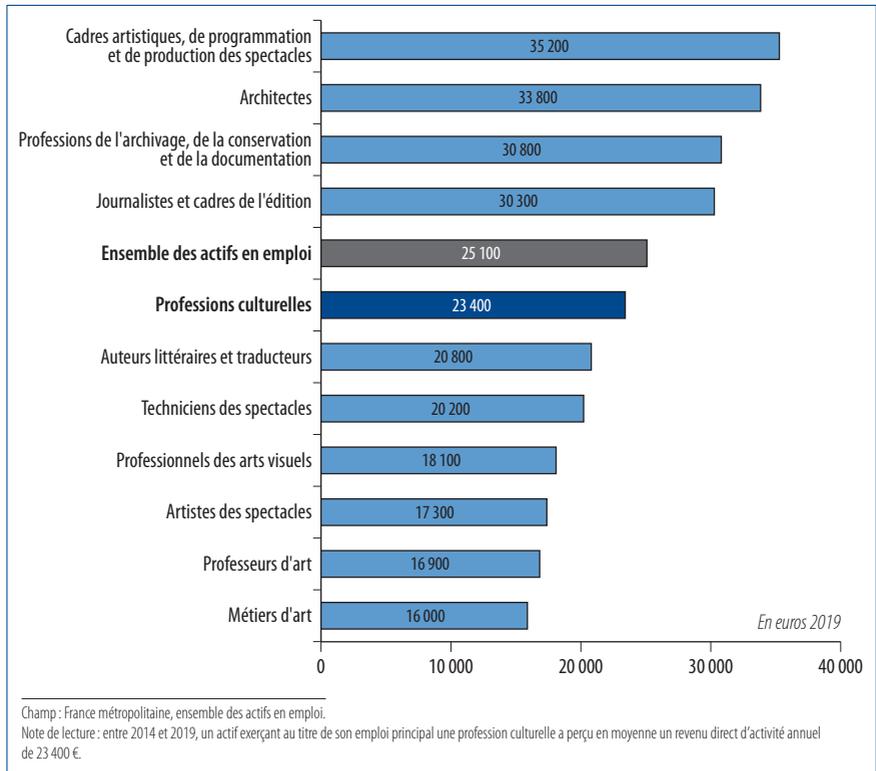
- Marie GOUYON, *Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2015-1, juillet 2015

Graphique 1 – Part des actifs en emploi percevant différentes catégories de revenus et montants moyens de ces revenus perçus, 2014-2019



Source : Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2014 à 2019, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 2 – Revenus directs d'activité selon la profession culturelle exercée, 2014-2019



Source : Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2014 à 2019, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 1 – Dispersion des revenus totaux annuels d'activité selon la profession culturelle exercée, 2014-2019

En euros 2019

	Moyenne	Premier décile (D1)	Dernier décile (D9)	Rapport interdécile (D9/D1)
Professions culturelles	27 700	5 300	49 700	9,4
Professions des arts visuels et des métiers d'art	20 700	3 200	38 800	12,1
Professionnels des arts visuels	20 900	3 200	39 100	12,2
Métiers d'art	19 200	2 100	36 500	17,4
Professions du spectacle	31 600	8 400	52 600	6,3
Artistes des spectacles	27 400	6 500	43 000	6,6
Cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles	39 700	9 800	63 300	6,5
Techniciens des spectacles	25 200	8 300	42 300	5,1
Professions littéraires	31 800	6 300	63 800	10,1
Journalistes et cadres de l'édition	33 900	10 000	59 400	5,9
Auteurs littéraires et traducteurs	28 200	2 500	78 900	31,6
Architectes	36 900	9 500	66 600	7,0
Professions de l'archivage, de la conservation et de la documentation	31 900	17 700	46 100	2,6
Professeurs d'art	19 400	3 600	36 900	10,3
Ensemble des actifs en emploi	26 900	9 300	45 100	4,8

Champ : France métropolitaine, ensemble des actifs en emploi.
 Note de lecture : entre 2014 et 2019, un actif exerçant au titre de son emploi principal une profession culturelle a perçu en moyenne un revenu d'activité total annuel de 27 700 €. Un actif sur dix a perçu moins de 5 300 €, un sur dix plus de 49 700 €, soit un rapport interdécile de 9,4.

Source : Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2014 à 2019, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Revenus totaux annuels d'activité des femmes et des hommes selon la profession culturelle exercée, 2014-2019

En euros 2019 et %

	Femmes	Hommes	Écart femmes/hommes (%)
Professions culturelles	24 300	30 400	- 20
Professions des arts visuels et des métiers d'art	18 600	22 500	- 17
Professionnels des arts visuels	19 000	22 600	- 16
Métiers d'art	16 300	21 700	- 25
Professions du spectacle	28 100	33 400	- 16
Artistes des spectacles	24 000	29 400	- 18
Cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles	35 200	41 900	- 16
Techniciens des spectacles	23 000	26 000	- 12
Professions littéraires	28 400	35 300	- 20
Journalistes et cadres de l'édition	32 000	35 600	- 10
Auteurs littéraires et traducteurs	23 000	34 700	- 34
Architectes	28 300	41 600	- 32
Professions de l'archivage, de la conservation et de la documentation	30 900	33 900	- 9
Professeurs d'art	19 800	18 800	5
Ensemble des actifs en emploi	22 700	30 800	- 26

Champ : France métropolitaine, ensemble des actifs en emploi.
 Note de lecture : entre 2014 et 2019, les femmes exerçant une profession culturelle ont perçu en moyenne des revenus totaux d'activité annuels de 24 300 euros, soit 20 % de moins que les hommes exerçant ces professions (30 400 euros).

Source : Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2014 à 2019, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

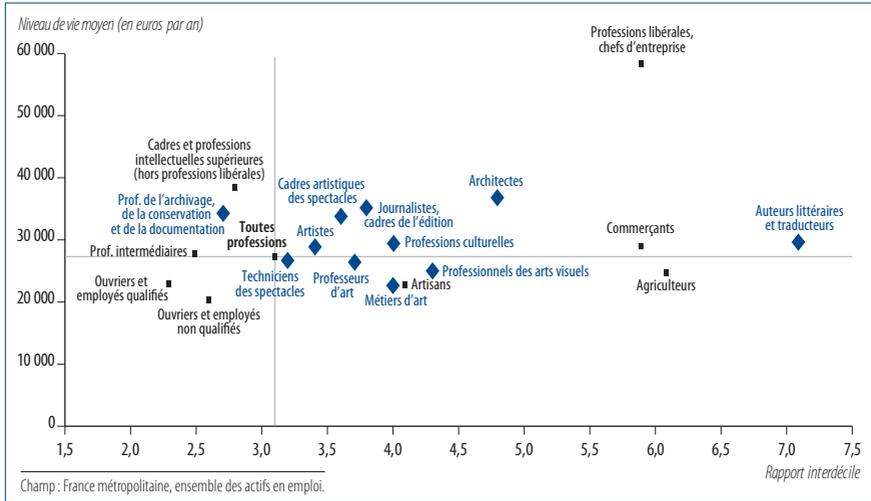
Tableau 3 – Revenus totaux annuels d'activité des professionnels de la culture et de l'autre (ou des autres) membre(s) du ménage

En euros 2019 et %

	Professionnels de la culture	Autre(s) membre(s) du ménage d'appartenance	Écart (%)
Professions culturelles	26 400	30 400	- 13
Professions des arts visuels et des métiers d'art	19 100	27 300	- 30
Professionnels des arts visuels	19 200	27 900	- 31
Métiers d'art	18 200	23 300	- 22
Professions du spectacle	30 700	29 700	3
Artistes des spectacles	26 700	27 900	- 4
Cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles	38 300	32 200	19
Techniciens des spectacles	24 500	27 700	- 12
Professions littéraires	30 000	32 200	- 7
Journalistes et cadres de l'édition	32 200	30 900	4
Auteurs littéraires et traducteurs	26 300	34 500	- 24
Architectes	35 600	34 400	3
Professions de l'archivage, de la conservation et de la documentation	31 600	39 300	- 20
Professeurs d'art	18 900	33 000	- 43
Ensemble des actifs en emploi	26 100	26 000	0

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages composés d'au moins deux actifs en emploi.
 Note de lecture : entre 2014 et 2019, les actifs exerçant une profession culturelle et vivant dans un ménage d'au moins deux actifs en emploi ont perçu en moyenne des revenus totaux d'activité inférieurs de 13 % aux revenus totaux d'activité de l'autre (ou des autres) membre(s) du ménage.

Source : Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2014 à 2019, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 3 – Dispersion du niveau de vie annuel selon la catégorie socioprofessionnelle et la profession culturelle exercée, 2014-2019

Source : Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2014 à 2019, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 4 – Niveau de vie des femmes et des hommes selon la profession culturelle exercée, 2014-2019

En euros 2019 et %

	Femmes	Hommes	Écart femmes/hommes (%)
Professions culturelles	30 500	28 600	7
Professions des arts visuels et des métiers d'art	25 300	24 100	5
Professionnels des arts visuels	25 500	24 500	4
Métiers d'art	24 000	22 000	9
Professions du spectacle	31 500	29 800	6
Artistes des spectacles	28 800	29 100	-1
Cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles	36 400	32 700	11
Techniciens des spectacles	27 500	26 400	4
Professions littéraires	35 700	30 800	16
Journalistes et cadres de l'édition	40 000	30 900	29
Auteurs littéraires et traducteurs	29 100	30 600	-5
Architectes	36 900	36 800	0
Professions de l'archivage, de la conservation et de la documentation	35 300	32 300	9
Professeurs d'art	29 300	22 900	28
Ensemble des actifs en emploi	26 900	27 700	-3

Champ : France métropolitaine, ensemble des actifs en emploi.

Note de lecture : entre 2014 et 2019, les femmes exerçant une profession culturelle ont un niveau de vie annuel moyen de 30 500 euros, soit 7 % de plus que les hommes en exerçant une (28 600 euros).

Source : Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2014 à 2019, Insee/DEPS, Ministère de la Culture, 2022